

## ANIMATIONS MARS 2020

- 🕒 Jeudi 5           AGBI Finale Vétérans 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> divisions système Aurard – 13 h 30
- 🕒 Mardi 10           Goûter des aînés - Salle Polyvalente – 14 h
- 🕒 Vendredi 13       Quine loto et tartiflette de SHL – 18h à minuit – Salle Polyvalente
- 🕒 Samedi 14         Carnaval de l’AJC à 10 h 00 – Parking de la boulangerie
- 🕒 Jeudi 19           Commémoration du 58<sup>ème</sup> anniversaire de la Guerre d’Algérie à 18 h
- 🕒 Mardi 24           Goûter des aînés - Salle Polyvalente – 14 h
- 🕒 Samedi 28         Soirée dansante foot vétérans à 20 h 30 – Salle polyvalente



## EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2020

Le Conseil Municipal :

- ❖ a pris connaissance d’une déclaration d’intention d’aliéner pour une propriété sise « hameau des Rippes » (zone CADRAN) ;
- ❖ a été informé que 4 propriétaires du lotissement le Clos la Garenne ont effectué leur travaux de clôture avant que les travaux de finition soient terminés par l’entreprise FONTENAT.  
De ce fait, l’entreprise FONTENAT a effectué une moins-value sur les rangs de moellons au profit de la collectivité, somme qu’elle reversera aux 4 propriétaires ;
- ❖ a approuvé le programme 2020 proposé par l’ONF pour un coût estimé à 3 000,00 euros.  
Ce programme concernera la parcelle 5 pour du dégagement manuel et mécanique de plantation ;
- ❖ a annulé sa délibération du 19 décembre 2019 par laquelle il a autorisé le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement jusqu’au vote du budget primitif 2020 puis l’a reformulé en détaillant les crédits par « opérations d’équipement » ;
- ❖ a établi les différents tours de garde pour les élections Municipales du 15 mars 2020 ;
- ❖ a envisagé la prochaine réunion du conseil municipal avant le 15 mars pour voter les comptes administratifs 2019 sous réserve de la réception des comptes de gestion du Trésorier Municipal.

## CARNAVAL - ASSOCIATION JEUNESSE CERTINOISE



L’AJC vous invite à participer à son CARNAVAL  
**le Samedi 14 mars 2020 à 10 h 00.**

Rendez-vous gourmand sur le parking de la boulangerie pour partager un petit déj’

Nous vous attendons nombreux et déguisés, atelier maquillage, puis parade en musique dès 10 h 30 dans la joie et la bonne humeur avec la Batucada « Histoire de Po ».

A l’issue du défilé, le verre de l’amitié sera offert autour de Mr HIVER.



## RANDONNÉE / REPAS - AMICALE DES DONNEURS DE SANG



L'Amicale des donneurs de sang organise sa 6<sup>ème</sup> randonnée loisirs suivi d'un repas

**Le samedi 4 avril 2020** (départ de la salle polyvalente)

2 circuits au choix : 15 h 00 pour 13 km

16 h 00 pour 7 km

Repas servi à partir de 19 h 00 à la salle polyvalente

**Tarifs** : randonnée 2 euros – randonnée + repas 14 euros – repas 12 euros

**Inscription au 06 79 10 35 76** (jusqu'au 27 mars)



## PERMANENCE POINTS INFO EMPLOI (PIE)

Pour rappel, la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse a ouvert une permanence des Points Info Emploi (PIE) à Ceyzériat depuis le 11 février.

Elle a lieu **les mardis de 14h à 16h30** au pôle territorial Sud Revermont place des Anciens Combattants.

Il s'agit d'un **service gratuit d'accompagnement à la recherche d'emploi, ouvert à tous et sans rendez-vous.**

Les conseillers réseau emploi (professionnels et bénévoles) proposent un accompagnement à la recherche d'emploi, de stage ou de formation, de la rédaction de la candidature à la préparation de l'entretien. Ils orientent le public vers les bons interlocuteurs et leur font bénéficier de leur réseau de partenaires.

## ÉLECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 mars 2020.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.



### IMPORTANT

1. Il est rappelé que le panachage, le raturage, l'ajout ou la suppression de noms de candidats entraînera la nullité du bulletin de vote.
2. Chaque électeur devra présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

## BRUITS ET NUISANCES SONORES - RAPPEL

Les travaux de bricolage ou de jardinage effectués à l'aide d'outils ou d'appareils (tondeuses à gazon, perceuse, scies mécaniques ...) sont réglementés par un arrêté préfectoral. Ils sont autorisés :



- Du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 14 h à 19 h 30,
- Le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h,
- Le dimanche et les jours fériés de 10 h à 12 h.



*Il est demandé à chacun de respecter les horaires ci-dessus afin de ne pas nuire au voisinage.  
En cas de non-respect, les services de gendarmerie seront avisés.*

## BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit toute l'année par arrêté préfectoral n° SAF 2017-02 du 3 juillet 2017 pour les principales raisons suivantes :

- Risques d'incendie
- Fortement émetteur de polluants dont les particules sont cancérigènes
- Troubles de voisinage, nuisances d'odeurs et de fumées



Merci aux Certinois de leur civisme !